Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 43

Artikel: La grappe de Chanaan
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-194543

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

veiller à ce que les visiteurs puissent sans répugnance accomplir cet affectueux devoir : il ne faudrait pas, par exemple, que les bambins fussent barbouillés de confitures jusqu'aux yeux.

Donnez-vous le bras à une dame dans la rue, elle doit tenir le haut du pavé, c'est-à-dire le côté des maisons.

Quand on demande son chemin, il faut toujours le faire avec une extrême politesse, en saluant, même quand on s'adresse à des gens d'un ordre très inférieur.

Il n'y a que les gens mal élevés qui se permettent de sortir de chez eux en mangeant encore et qui continuent à mâcher dans la rue.

Il est impoli d'appeler quelqu'un à haute voix dans la rue.

Se montrer avec une pipe à la bouche est de très mauvais ton. En beaucoup de cas on tolère le cigare. Nous ne comprenons pas toutefois qu'un homme se permette de fumer quand il donne le bras à une dame, — fût-il même le mari de celle-ci.

Quoiqu'il en soit, c'est une marque de respect à observer rigoureusement que de ne pas garder le cigare à la bouche quand on aborde une femme pour lui parler, ou simplement pour la saluer.

On a discuté la convenance qu'il y a ou qu'il n'y a pas d'offrir l'abri du parapluie en cas d'averse. Entre personnes de sexes différents, mais d'un certain âge, il nous semble normal que cet abri soit offert ou réclamé ; mais qu'un jeune homme propose de reconduire une demoiselle qu'il n'a jamais vue, c'est une offre délicate qui ne peut être acceptée qu'au cas où la plus respectueuse intention d'obliger l'autorise, — ou que la personne accompagnée soit appelée d'urgence à l'endroit où elle va.

(E. Muller. *La politesse française.*)

La grappe de Chanaan.

Parmi les nouveaux plants de vigne dont on fit l'essai au commencement du siècle, on distinguait tout particulièrement le raisin de Jéricho ou de la Terre promise, qu'on appelle aussi grappe de Chanaan. Un Vaudois, M. Barraud, désirant l'étudier, en fit venir de Paris un pied qu'il cultiva en treille, contre une paroi, comme la position la plus convenable.

Quelques années plus tard, ce pied donna une grappe composée, de la plus grande beauté, comprenant, outre la grappe simple, quinze de ces ramifications que nous appelons *épaules*, et dont les principales étaient aussi grandes que les plus belles grappes de nos vignes. La grappe simple mesurait, en juillet, dix-huit pouces vaudois de longueur, et la plus grande épaule, un pied.

Dans une communication que M. Barraud fit à ce sujet, à la Société des Sciences naturelles, il disait : « Je ne sais jusqu'à quel point cette variété extraordinaire pourrait s'acclimater chez nous et réussir en pleine terre, à l'abri des rochers de Lavaux ; mais, si le succès venait à couronner les essais qu'on pourrait en faire, si, avec une abondance de vin peu commune, elle donnait en même temps une qualité recherchée, jugez, Messieurs, quelle nouvelle source de richesse et de prospérité pour notre pays ! »

Nous ne savons ce qui est advenu dès lors, mais il faut croire que le nouveau plant n'a pas réussi. — Tant mieux : avec de pareilles grappes, nous ne saurions plus que faire de notre petit blanc.

THÉATRE. — M. Scheler vient de publier le tableau du personnel de la Compagnie dramatique qu'il a formée pour la saison qui va s'ouvrir. Nous savons qu'il s'est donné beaucoup de peine dans le choix de ses artistes et qu'il a particulièrement réussi. Espérons donc que notre public sera satisfait et récompensera M. Scheler de ses efforts.

Solution du mot losange de samedi :

R
S O C
S O U R D
R O U L I E R
C R I N S
D E S
R

Réponses justes : MM. Emile Favre, Romont ; Dutruit, Genève ; Aloïs Lavanchy, au Maix-Baillod (Neuchâtel). — La prime est échue à ce dernier.

Les réponses ne sont reçues que jusqu'au jeudi à midi, et nous ne tenons compte que de celles des *abonnés*.

Boutades.

Le neveu, au médecin qui sort de la chambre de son oncle à héritage :

— Eh bien, docteur ?

— Ah ! mon ami, perdu !

— Quel affreux malheur ! gémit le neveu lamentablement.

Mais le vieux docteur, qui connaît le monde en général et les neveux en particulier :

— Voyons, mon ami, calmez-vous... puisque je vous affirme qu'il est irrévocablement perdu.

Le maître donne une leçon de calcul à un gamin âgé de sept ans :

— Veux-tu compter sur tes doigts combien font cinq et quatre.

L'enfant agite fièvreusement les mains, compte, recompte, hésite, recommence avec anxiété, s'arrête et finalement se met à pleurer.

— Qu'est-ce que tu as, voyons ?...

— Je ne sais pas s'il faut compter les pouces, s'écrie-t-il entre deux sanglots.

Deux Marseillais, qui s'étaient perdus de vue depuis quelque temps, se rencontrent sur la Canebière :

— Et d'où sortez-vous ?

— Ze viens de faire le tour du monde !

— Té ! et moi aussi.

— Tiens, c'est prodigieux ; je ne vous ai pas rencontré !...

Deux amies d'enfance se retrouvent après une longue séparation, et échangent leurs confidences :

— Oui, ma chère Louise, je suis veuve depuis six mois... et toi.

— Oh ! moi, il a bientôt trois ans.

— J'ai toujours remarqué que tu as plus de chance que moi.

Historiette authentique rapportée du Val-de-Travers :

Une petite bonne, qui se pique de quelque culture, ou mieux de désir de culture, contemple un soir, de la fenêtre, la lune dans son plein.

— Alors, Madame, dit elle à sa jeune maîtresse, croyez-vous qu'il y ait des habitants dans la lune ?

— On pense, Marie qu'il n'y en a pas, du moins qui soient conformés comme nous. Car on sait que la lune n'a pas d'atmosphère, pas d'air comme le nôtre ; de sorte que des habitants semblables à nous n'y pourraient pas respirer.

— Ah ! Ah ! Bien. Et puis, d'ailleurs, *quand elle décroît*, où est-ce qu'ils iraient ?

Dans un bal par souscription, un homme marche sur la traîne de la robe d'une femme.

La femme se retourne d'un air furieux ; mais, changeant aussitôt de visage :

— Ah ! pardon, monsieur, j'allais me mettre dans une colère... je croyais que c'était mon mari !

L. Monnet.

ON DEMANDE au Locle, dans une bonne maison, une servante bien au courant de la cuisine et sachant faire les chambres. — Bons renseignements exigés.

S'adresser sous chiffre B. 6503 c., à l'Agence Haasenstein et Vogler, Chaux-de-Fonds.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrement.

Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 27,50. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48,20. — Canton de Genève 3 % à fr. 109.—. De Serbie 3 % à fr. 85,—. — Bari, à fr. 50,—. — Barletta, à fr. 34,—. — Milan 1861, à 35,—. — Milan 1866, à fr. 9,60. — Venise, à fr. 22,25. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 108,—. — Bons de l'Exposition, à fr. 7,50. — Croix-blanche de Hollande, à fr. 18,25. — Tabacs serbes, à fr. 11,25. — *Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres.* — J. DIND & Cᵒ, *Ancienne maison J. Guilloud*, 4, rue Pépinet, Lausanne. — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du *Moniteur Suisse des Tirages Financiers.*

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.